



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE

AR Prefecture

006-210601639-20230922-2023_85-DE
Reçu le 26/09/2023

**EXTRAIT
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2023

Le vendredi 22 septembre 2023 à 18h00,

Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le 15 septembre 2023, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.

Etaient présents : Jean-Pierre VASSALLO – Dominique DALMASSO - Myriam PASTORELLI -
- Lucie MOULIN – Morgan MILANO - Jean-Charles QUERCIA – Caroline FRANCA – Françoise
VADA – Cyril LEJA - Olivier GIACOMETTI - Patricia ALUNNO – Laetitia DUCHET – Elise
FERRARI

Pouvoirs : Sébastien VASSALLO à Caroline FRANCA - Maryse CASTELLANI à Cyril LEJA -
Marguerite CARBONI à Lucie MOULIN

Absents excusés : Cédric BERGALLO -Florent REYNAUD – Marilène DALMASSO

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
19	13	3	3

Mme Myriam PASTORELLI a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023_85

**Objet : 04- 9.1.5 – CONVENTION D'ENTRETIEN ET DE REMISE EN ETAT
DES SENTIERS ENTRE LA COMMUNE DE TENDE ET LA CARF**

Monsieur le Maire expose à ses collègues que dans la le cadre de sa compétence de développement économique élargie à la promotion du tourisme, la CARF a élaboré une stratégie de développement touristique durable à la suite de la tempête Alex. Cette stratégie vise notamment à développer les activités de plein air, dont le VTT, pour renforcer l'attractivité du territoire. Une subvention de l'état au titre du fond « Avenir Montagne Investissement » pour cofinancer des créations et réhabilitation de parcours VTT dans le haut et moyen pays de la Riviera Française a été attribué le 19 octobre 2022 avec une fin de l'opération prévue au 31 décembre 2024.

La convention d'entretien et de remise en état des sentiers a pour objectif de définir les modalités d'entretien et de remise en état de sentiers communaux et de lister les itinéraires concernés. Pour la commune de Tende, 3 itinéraires ont été identifiés :

Itinéraire n°2 : de Col megiana à piste de Speggi (entretien)

Itinéraire n°5 : Castérino à Piste de Speggi (entretien)

Itinéraire n° 7 : De Castel tournou à Lac de la Pia (remise en état)

Le projet de convention a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux et sera annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'approuver le projet de convention d'entretien et de remise en état des sentiers à intervenir avec la Communauté D'agglomération de la Riviera Française
- D'autoriser le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents afférents et notamment ladite convention.

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme*

*Le Maire
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le:
Et de la réception en Préfecture le :